




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-445**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1229624-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENT DE
PROXIMITÉ - AVANCES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Marc PENA à Madame Claudie HUBERT, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX ET ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ - AVANCES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les centres sociaux et équipements de proximité participent au bien vivre ensemble et à la Cohésion Sociale dans les différents quartiers de la Commune. Dans leur périmètre d'intervention, ils déploient des projets sociaux et associatifs en adéquation avec les besoins des habitants autour de thématiques telles que l'éducation, le sport, la santé, la culture et les loisirs.

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Aix-en-Provence accompagne ces acteurs du lien social par divers moyens. Outre les subventions en numéraire, la Ville met à disposition d'importants locaux et assure un suivi à l'endroit de ces structures, plus ou moins étroit selon les situations, au travers de réunions collectives et individuelles. Ces instances d'échanges permettent généralement d'anticiper les éventuelles difficultés, notamment de trésorerie.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement :

- d'un montant de 22 500 € pour le centre social Aix-Nord qui développe un projet social en direction des habitants des Hauts d'Aix-en-Provence et, notamment, des familles du quartier de Beisson.
- d'un montant de 22 500 € pour le centre social Jean-Paul Coste qui intervient en direction des habitants du territoire Sud de la Commune.
- d'un montant de 22 500 € pour le Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU) qui déploie des actions autour d'un projet d'animation global à la Pinette-Pont de Béraud avec, comme fil conducteur, l'art et la culture pour tous.

Dans le cadre de cet accompagnement, il vous est proposé d'attribuer une aide d'avance sur les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 pour les structures de proximité libellées ci-dessus.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions telles que précisées dans le tableau ci-annexé ;
- **DIRE** que la dépense globale de **67 500 €** sera imputée sur les lignes budgétaires n°**1257** et **1625** qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2022-445 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX ET
ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ - AVANCES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
2023-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 31
Abstentions	: 0
Non participation	: 4
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Eric CHEVALIER Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

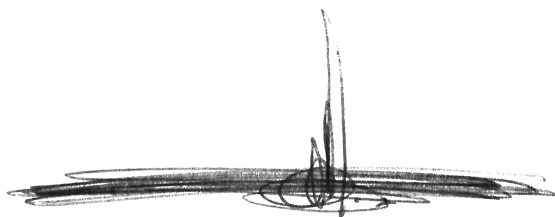
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00